



résumé

Politique ESG

Investisseur à long terme, le Fonds souverain a pour objectif de créer de la richesse pour les générations présentes et futures. Ainsi, il est de son devoir de veiller à ce que cette recherche de croissance se fasse, en préservant l'environnement, le capital humain et en respectant les règles de bonne gouvernance.

En effet, les activités économiques impactent considérablement l'environnement (notamment par le changement climatique) et la société. Le FONSIS doit veiller à ce que ses investissements dans des entreprises soient faits, en prenant systématiquement en compte les différents enjeux environnementaux, sociaux, liés au capital humain incluant les inégalités du genre et à la gouvernance.

La politique ESG formalise et structure la démarche du FONSIS dans la prise en compte de ces enjeux. Elle décrit sa vision de l'engagement et de l'intégration des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance dans son processus d'investissement.

NOS CONVICTIONS

- Notre performance et celle de nos sociétés en portefeuille ne pourra être durable sans une gestion adéquate de notre impact sur l'environnement, du capital humain, des collectivités impactées par nos activités, et une gouvernance en toute transparence.
- Il est désormais reconnu que l'investissement responsable favorise une meilleure gestion des risques et permet de générer du profit sur le long terme. Nous sommes conscients que la prise en compte des éléments ESG contribue à la gestion complète et intégrée de l'ensemble des risques liés à un investissement.
- Une gouvernance forte réduit les risques de faillite et conduit à une performance financière dans le long terme.
- L'intégration des facteurs ESG présente de nombreux avantages directs, allant des avantages financiers (comme une réduction des coûts énergétiques, des coûts relatifs au turnover et des coûts d'indemnisation des salariés) aux avantages sociaux (comme une réduction des incidents de

sécurité, une meilleure satisfaction au travail et une main-d'œuvre plus productive) et à un alignement global des intérêts des parties prenantes grâce à une meilleure gouvernance.

NOS PRINCIPES

Dans le cadre de l'exécution de sa mission, le FONISIS se réfère aux grands principes reconnus par la communauté internationale, dont :

- le respect des droits de l'homme, de la liberté d'association et du droit à la négociation collective ;
- l'élimination du travail forcé et du travail des enfants et des discriminations en matière professionnelle, en particulier celles basées sur le genre ;
- la protection de l'environnement et l'usage modéré des ressources naturelles ;
- la lutte contre le blanchiment et la corruption.

C'est fort de cela que le FONISIS a choisi de rejoindre l'initiative One Planet Sovereign Wealth Fund (OPSWF) reconnaissant en celle-ci ses principes d'investissement adoptés depuis son opérationnalisation et la conformité vis-à-vis du Code de l'Environnement du Sénégal :

- **L'alignement** : Créer une prise de conscience du changement climatique en droite ligne avec les conseils en investissement des Fonds souverains, et influencer le processus de prise de décision.
- **La responsabilité** : Encourager les entreprises à aborder la question des répercussions du changement climatique sur la gouvernance d'entreprise, la stratégie, la planification, la gestion du risque, et les rapports publics, et promouvoir ainsi la création de valeurs.
- **L'intégration** : Intégrer la notion de risques et opportunités comme conséquence directe du changement climatique dans la gestion des investissements afin d'améliorer leur longévité.

NOS ENGAGEMENTS

En tant que Fonds souverain et conformément aux principes de Santiago, le FONISIS veille à respecter les lois, conventions et règlements qui lui sont applicables ainsi que leur respect par les entreprises qu'il accompagne.

Plus spécifiquement, nous prenons les engagements suivants :

- Faire de l'ESG une réalité partagée par l'ensemble de notre équipe, tant au quotidien que dans notre métier, en adéquation avec nos valeurs ;
- Intégrer l'ESG lors de la réalisation de nos investissements ;
- Veiller à ce que nos filiales appliquent les meilleures pratiques en matière d'ESG ;
- Être un acteur engagé contribuant à l'adoption de pratiques ESG dans notre sphère ;
- Communiquer de manière transparente et sincère sur nos activités et progrès dans la mise en œuvre de notre politique.

Exclusions : le FONISIS exclut de ses investissements toutes les sociétés fabriquant, stockant ou commercialisant des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions. Il assure ainsi son respect des Conventions d'Ottawa et d'Oslo signées par le Sénégal.

En outre, les entreprises liées à la production du tabac sont également exclues.

Enfin, nous n'investissons pas dans des entreprises dont les activités sont jugées contraires aux normes éthiques fondamentales (violation des droits individuels, non-respect des droits de l'Homme, graves atteintes à l'environnement, etc.).